

Demande de logement social

- Vous êtes agent du Ministère des Finances en poste en Gironde
- Votre revenu fiscal de référence est inférieur aux barèmes ci-dessous

Plafond de ressources à ne pas dépasser (Revenus 2023 en vigueur au 1er janvier 2025)			
Catégorie de ménage	PLAI	PLUS	PLS
1 personne	12 759€	23 201€	30 161€
2 personnes	18 591€	30 984€	40 279€
3 personnes	22 356€	37 259€	48 437€
4 personnes	24 875€	44 982€	58 477€
5 personnes	29 105€	52 915€	68 790€
6 personnes	32 800€	59 636€	77 527€
par personne supplémentaire	3 657€	6 652€	8 648€

Vous pouvez faire une demande de logement social
(logements du contingent préfectoral et logements conventionnés ASFL)

auprès de l'action sociale de votre ministère sur Démarches Simplifiées
www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddas-33-demande-de-logement

Renseignements par mail: logement.actionsociale-na@finances.gouv.fr